



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 01
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

**Désignation à la Société
Publique Locale
d'Aménagement Pyrénées
Orientales**

=====

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation du représentant de la ville de Céret à la SPL, qui représentera la commune à l'assemblée spéciale des collectivités et à l'assemblée générale.

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

**Le Conseil Municipal
Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)**

- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
COSTE Michel	CAPEILLE Sandrine

Proposition de la liste « Céret à cœur » :
Aucune proposition

Votants 28
Suffrages exprimés 22
Majorité absolue 12

« Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » 22 voix

**Sont élus en qualité de délégués auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement
Pyrénées Orientales**

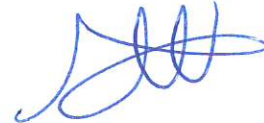
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
COSTE Michel	CAPEILLE Sandrine

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.